



COVID-19

Le plan de déconfinement attendu samedi

Le plan de déconfinement progressif sera publié le samedi 16 mai, a indiqué le porte-parole de la coordination nationale de gestion de la pandémie du Covid-19, à l'issue d'une réunion présidée

par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso. La décision de déconfiner de manière progressive implique la mise en œuvre des mesures visant à garantir la protection de la popula-

tion. Il s'agit notamment de la sensibilisation par les forces vives et les confessions religieuses, le port obligatoire des masques, ainsi que rendre la circulation plus libre.

RICHESSES NATURELLES

Redynamiser le secteur minier congolais



L'usine de traitement des polymétaux de Mfouati, Bouenza/DR

Le Congo qui entend diversifier son économie pour sortir de la dépendance pétrolière devrait fournir davantage d'efforts pour développer le secteur minier qui reste encore sous exploité, en dépit

de son immense potentiel. De sources officielles, le sous-sol congolais regorge au moins 25 milliards de tonnes de réserves de fer localisées dans les départements de la Lékoumou et de la Sangha, plus

de 3,2 milliards de tonnes de réserves de potasse dans le département du Kouilou ; environ 2,2 millions de tonnes de réserves de cuivre et 531 millions de tonnes de réserves de phosphate. [Page 3](#)

Du matériel pour augmenter le nombre de tests

Le Congo va renforcer son dispositif sanitaire avec l'arrivée dans les tout prochains jours de nouveaux équipements de dépistage du Covid-19. A l'occasion d'un échange avec la Commission Santé, affaires sociales et développement durable du Sénat, la ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, a indiqué que ce matériel vise à augmenter la capacité nationale de dépistage qui devrait passer de 400 tests par jour à 1500. [Page 3](#)

L'OMS et le Burundi ne parlent plus le même langage

Le gouvernement burundais a demandé au représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de quitter le pays au plus tard le 15 mai. Cette décision fait suite aux critiques de l'agence onusienne qui accuse le Burundi d'avoir maintenu les élections générales le 20 mai, favorisant ainsi des rassemblements publics dans la période de coronavirus. L'OMS dénonce, par ailleurs, la gestion de la pandémie du Covid-19 par les autorités burundaises. [Page 5](#)

ALERTE COVID-19

En cas d'apparition de symptômes, appelez le 34 34 pour la prise en charge

ÉDITORIAL

Relance

ÉDITORIAL

Relance

A lors que se profile à l'horizon le déconfinement qui permettra à chacun de nous de reprendre une vie normale même si des précautions multiples devront être prises afin d'éviter une deuxième vague de pandémie, rien n'est plus important, nous semble-t-il, que de réfléchir de façon très concrète à la relance indispensable de l'économie nationale.

Déjà durement impactée par l'effondrement brutal des cours de l'« or noir » ces dernières années, celle-ci a en effet plongé, comme on dit, dans le rouge provoquant une réduction des activités dans tous les secteurs, un assèchement des moyens financiers, une hausse du chômage et un risque d'explosion à long terme des dépenses publiques sans précédent. D'où la nécessité, aujourd'hui, de réfléchir aux mesures qui permettront d'inverser le courant et donc de relancer très vite la production, le commerce, l'investissement qui seront les meilleures armes de cette relance individuelle et collective.

Les plus hautes autorités de l'Etat se préoccupant de cette question, il leur revient d'envoyer des messages clairs et concrets aux acteurs économiques petits et grands, riches et moins riches sur qui reposera le redressement attendu. Et c'est d'ailleurs ce qu'elles font comme en témoignent les messages envoyés de différentes façons à la société civile, ces dernières semaines, messages qui ont été perçus clairement par celles et ceux auxquels ils s'adressaient.

Qu'il nous soit permis, cependant, d'insister ici sur le rôle essentiel que peuvent jouer dans ce contexte très particulier les artisans, les petites et moyennes entreprises, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, bref les hommes et les femmes qui ne disposent pas de moyens puissants pour agir, mais qui ont un savoir-faire irremplaçable et qui sont totalement immergés dans l'économie de base. Disposant de faibles moyens financiers, ils vont avoir le plus grand mal à développer leurs activités, mais si l'Etat, les administrations, les collectivités locales, les banques leur apportent le soutien nécessaire, ils contribueront de façon décisive à la relance que nous espérons tous.

Le temps est venu, indiscutablement, de privilégier les acteurs économiques les plus modestes.

Les Dépêches de Brazzaville

MÉDIAS

Le CSLC met en garde contre toutes menaces envers les journalistes

Le collège des membres du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) a tenu, le 12 mai, une session spéciale pour examiner la situation professionnelle des journalistes dans l'exercice de leur métier. A cette occasion, le régulateur a mis en garde contre toutes intimidations proférées à l'encontre des journalistes dans l'exercice de leur métier.



Le bureau du Cslc lors de la délibération/Photo Adiac

Le collège des membres du CSLC s'est réuni pendant deux jours en procédure d'auto-saisine, pour examiner le dossier concernant Rocil Otouna, journaliste-présentateur de journaux sur la télévision nationale, sanctionné récemment par sa hiérarchie, à l'issue d'une émission. Dans son rapport, le régulateur qui a auditionné l'intéressé, a relevé que le journaliste a été bel et bien sanctionné par la direction de son média.

« Cette sanction, qui ne se réfère à aucun texte juridique et qui n'est acté par aucune note administrative, lui a été annoncée verbalement par le directeur général de télé Congo, sans lui fournir d'explications sur cette éventuelle faute professionnelle. La commission administrative et juridique chargée de la déontologie et l'éthique n'a relevé aucun fait constitutif de faute professionnelle ou constaté un acte d'indiscipline posé par le journaliste », relève le rapport du CSLC.

En conséquence, le régulateur des médias exige la réhabilitation pure et simple et sans délai, du journaliste dans sa tâche de présentateur

de journaux. Pour ce faire, le CSLC recommande l'arrêt des menaces et intimidations exercées contre les journalistes dans l'exercice de leur profession, et invite tout citoyen ou autorité qui se sentirait lésé par le travail des médias, à s'adresser à lui.

Changer le statut de la Radio-Congo et Télé-Congo

Cependant, afin de permettre aux journalistes évoluant dans les médias d'Etat d'exercer leur profession dans la quiétude, le CSLC exige l'élaboration d'un nouveau cadre juridique des médias publics au Congo, doté de la personnalité morale et d'une autonomie de gestion. L'objectif est de transformer Radio-Congo et télé-Congo en des établissements publics administratifs jouissant d'une autonomie de gestion. Ce cadre juridique doit être complété par un texte normatif liant l'Etat aux diffuseurs publics sous la forme d'un contrat d'objectifs et des moyens. « Le régulateur s'est rendu compte que la radio et la télévision nationales ne sont pas gérées comme il se doit. C'est ainsi que le CSLC recommande le changement de statut de ces

deux médias publics », a précisé le président de la commission administrative et juridique chargée de la déontologie et de l'éthique, Asie Dominique.

De même, le conseil demande l'arrêt du cumul de fonctions pour des journalistes évoluant dans les médias publics, tout en étant attaché de presse, conseiller, chargé de mission ou de toute autre fonction au sein des cabinets institutionnels, ministériels et bien d'autres administrations publiques.

Clôturant la session, le président du CSLC a invité les professionnels des médias à exercer leur métier avec professionnalisme. « Les journalistes doivent exercer leur métier en respectant la déontologie professionnelle. Vous êtes appelés à dresser des barrières vous permettant de protéger votre noble profession contre toute forme de prédation. Votre travail appelle de vous une conscience élevée, nourrie par l'amour de cette profession que vous avez choisie. C'est même là qu'elle tire toute sa noblesse », a exhorté Philippe Mvouo.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

CORONAVIRUS

Le Congo attend de nouveaux équipements de lutte contre la pandémie

La ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, a annoncé le 13 mai à Brazzaville, l'arrivée dans les prochains jours de nouveaux équipements de lutte contre le coronavirus (Covid-19). C'était au cours d'un échange avec la Commission santé, affaires sociales, genre et développement durable du Sénat.

Ces équipements seront mis à la disposition des villes de Brazzaville, Pointe-Noire et d'autres situées au centre et au nord du pays afin de porter la capacité nationale de dépistage à 1500 tests par jour contre 400 actuellement. Grâce à ceux-ci, les résultats des tests seront disponibles une heure en moyenne contre trois à quatre jours aujourd'hui.

Avec l'acquisition de ce matériel, le gouvernement vise, à moyen terme, à réaliser plus d'un million de tests.

« Nous avons connu des dysfonctionnements parce qu'au moment où la pandémie survient,

le Congo n'est pas capable de par son plateau technique de détecter le coronavirus. Il a fallu travailler en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et d'autres partenaires pour la remise à niveau du laboratoire national de santé publique. Aujourd'hui, le Congo a validé trois laboratoires et formé du personnel capable de diagnostiquer la pandémie. Nous sommes partis de 0 pour arriver au niveau actuel », a expliqué la ministre Jacqueline Lydia Mikolo.

Quant au protocole thérapeutique utilisé dans les hôpitaux réquisitionnés pour soigner les

malades, elle a fait savoir que « nous utilisons et ce n'est pas un secret, celui du professeur Didier Raoult avec ses trois molécules dont la chloroquine. Mais, il faut éviter l'automédication. Ce protocole ne peut être efficace sans contrôle médical ».

La ministre de la Santé a, en outre, invité les personnes porteuses des symptômes de la maladie à se rendre dans les structures de santé en vue d'une prise en charge précoce. Selon elle, le Congo compte à la date du 11 mai, 341 cas confirmés du Covid-19 dont 74 guéris et 11 décès.

Jean Jacques Koubemba



Jacqueline Lydia Mikolo face à la Commission santé du Sénat

Le député Juste Désiré Mondélé sollicite l'implication des hommes de Dieu

L'élu de la première circonscription électorale de Ouenzé, Juste Désiré Mondélé, a réuni le 13 mai au lycée de la Révolution à Brazzaville, les responsables des églises pour demander leur appui dans la lutte contre le coronavirus (Covid-19).



Une vue des hommes d'église Adiac

Le Congo compte 341 cas confirmés de Covid-19, 74 guéris et 11 décès. La ville de Brazzaville compte plus de 221 cas dont une trentaine dans le 5^e arrondissement, Ouenzé. Conscient de la montée du nombre des nouveaux contaminés, le conseiller spécial du chef de l'Etat, chef du département politique, Juste Désiré Mondélé, se retourne vers les hommes de Dieu.

L'élu de Ouenzé I prône la sensibilisation de proximité afin que chacun puisse prendre la mesure de la gravité de cette maladie. « Lorsqu'on peut, aujourd'hui, avec des moyens de communication moderne, voir des grandes puissances économiques se retrouver quasiment démunies face à cette pandémie, je pense qu'en ce qui nous concerne, nous devons rendre grâce à Dieu. Mais nous devons continuer à en prendre conscience et à expliquer; à ne pas faire l'économie de la pédagogie pour que tout citoyen puisse prendre la mesure des choses », a-t-il dit.

Parmi les premières mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, figurent la fermeture des lieux de culte. Mais, qu'à cela ne tienne, les responsables des églises n'entendent pas

« Nous avons souvent des méthodes d'évangélisation de maison en maison, c'est-à-dire le porte-à-porte. Nous avons également des petits groupes d'intercesseurs de cinq personnes. En ma qualité de pasteur, je connais mes brebis, je vais donc les appeler pour leur donner l'information »

baïsser les bras. Le pasteur Abraham de la cité Béthel s'est félicité de l'initiative prise par Juste Désiré Mondélé. « Nous avons souvent des méthodes d'évangélisation de maison en maison, c'est-à-dire le porte-à-porte. Nous avons également des petits groupes d'intercesseurs de cinq personnes. En ma qualité de pasteur, je connais mes brebis, je vais donc les appeler pour leur donner l'information », a-t-il signifié.

Le député a profité de cette rencontre pour remettre des vivres et des masques de protection aux responsables des églises implantées dans sa circonscription. C'est l'administrateur-maire de Ouenzé, Marcel Nganongo, qui a symboliquement réceptionné ce don avant de le transmettre aux bénéficiaires.

Parfait Wilfried Douniama

INDUSTRIE

Le potentiel du secteur minier au Congo

Le pays dispose d'énormes réserves minières avec des polymétaux à usage agricole et industriel. Le lancement l'an dernier d'un complexe industriel de cuivre, de zinc et de plomb dans la Bouenza, l'extension de l'usine de potasse à Pointe-Noire et le projet de construction d'un port minéralier, vont contribuer à la dynamique du secteur des mines au Congo.



L'usine de traitement des polymétaux de Mfouati, Bouenza DR

De sources officielles, le sous-sol congolais regorge d'au moins 25 milliards de tonnes de réserves de fer localisées dans les départements de la Lékoumou (Mayoko, Zanaga, Bambama, Madzoumou) et de la Sangha (Mont Nabemba, Ivindo, Boundouo, Avima, Nabeba et Youkou); plus de 3,2 milliards de tonnes de réserves de potasse dans le département du Kouilou; environ 2,2 millions de tonnes de réserves de cuivre; ainsi que 531 millions de tonnes de réserves de phosphate.

Une nouvelle découverte fait état d'un gisement de gypse dans le département de la Bouenza, au sud du pays. Ce minerai précieux est utilisé pour la valorisation du calcaire présent en abondance dans le pays, parce qu'il est lui-même employé comme intrant dans la fabrication du ciment. Actuellement, la République du Congo importe le gypse, alors que le pays réalise une production record de ciment de plus de 3,5 millions de tonnes par an, avec pas moins de cinq cimenteries.

Malgré ces nombreuses potentia-

lités, le secteur minier demeure sous exploré. Puisque le moteur de l'économie nationale reste le pétrole qui détient deux tiers du Produit intérieur brut (PIB) et 80% des exportations. La performance économique actuelle du pays résulte de cette richesse exploitée depuis un demi-siècle. En août 2019, un premier gisement onshore, dont les réserves sont estimées à 359 millions barils, a été découvert dans le département de la Cuvette.

Pour tenter de réduire la forte dépendance du pays à l'or noir, le gouvernement s'est engagé à diversifier l'économie nationale, en misant sur le développement de l'agriculture et la transformation minière. Le cadre légal repose sur le code minier institué par la loi n° 4-2005 du 11 avril 2005, qui accorde une part de 10% à l'Etat congolais dans tous les projets miniers. La redevance minière varie de 2% à 7% selon les substances minérales non précieuses et de 5% en ce qui concerne les substances minérales précieuses.

Ce code minier a été enrichi

deux ans après par un décret (n° 2007-274 du 21 mai 2007), fixant les conditions de prospection, de recherche et d'exploitation des substances minérales et celles d'exercice de la surveillance administrative. Deux autres décrets ont été pris pour faciliter les investissements dans ce domaine, dont l'un fixe les règles techniques d'exploitation des carrières de géomatériaux (n° 2007-293 du 31 mai 2007) et l'autre organise le bureau d'expertise, d'évaluation et de certification des substances minérales précieuses (décret n° 2008-338 du 22 septembre 2008).

Un consortium d'entreprises chinoises, la China road and bridge corporation, a été choisi par le gouvernement pour la construction d'un port minéralier à Pointe-Noire. L'installation portuaire sera construite sur 9 km² et comportera 31 postes à quai. Elle va être dotée d'une capacité de réception de navires allant jusqu'à 300.000 tonnes, pour une capacité totale du trafic de 46 millions de tonnes.

Fiacre Kombo

COVID-19

Les confessions religieuses apportent une assistance aux démunis

L'association Louzolo amour-OPH a fait le 13 mai à Brazzaville, un don de produits alimentaires d'une valeur de deux millions cinq cent trente-cinq mille francs CFA au gouvernement dans le cadre de la riposte au coronavirus (Covid-19).



Antoinette Dinga-Dzondo recevant un échantillon du don/Adiac

L'aide de cette association religieuse a été réceptionnée par la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Antoinette Dinga-Dzondo.

« Au nom du gouvernement et surtout au nom du chef de l'Etat qui a lancé cet appel, je vous remercie sincèrement pour ce geste qui vient d'une confession religieuse. C'est pour une première fois, d'habitude, c'est à nous qu'on demande de donner mais vous avez créé la différence. C'est un geste fort et tout ce que vous avez donné sera remis à la

population vulnérable et vous aurez le rapport de distribution de ce don », a-t-elle déclaré.

Ce don est constitué des vivres notamment les produits alimentaires dont soixante sacs de riz, quinze bidons d'huile de 25 litres, trente-cinq cartons de poissons salés, huit filets d'oignon, deux sacs de sel, dix cartons de tomates, onze cartons de boîtes de conserve et vingt cartons de spaghettis.

Cette assistance est une réponse à l'appel des autorités publiques en vue de lutter contre la pandémie du Covid-19, a-t-on appris des res-

ponsables de Louzolo amour-OPH.

« En réponse aux très hautes instructions de monsieur le président de la République et sur instruction de papa Guy Emile Loufoua Cetikouabo, grand Me de l'OPH, président fondateur de l'association Louzolo amour-OPH, nous avons le plaisir de vous apporter la contribution de ladite association destinée aux personnes démunies », a expliqué Bikindou Bissombolo Jean Pierre, délégué permanent à l'association Louzolo amour-OPH.

Rude Ngoma

DISPARITION

José Cyr Ebina et Blanchard Oba évoquent la mémoire de Marc Mappingou

Dans un entretien accordé aux Dépêches de Brazzaville, le député de la circonscription unique d'Igné, département du Pool, José Cyr Ebina et le président du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD), René Serge Blanchard Oba évoquent la disparition de Marc Mappingou.

« Je suis peiné et triste de voir un garçon aussi brillant nous quitter. On l'appelait grand-frère. J'ai beaucoup discuté avec lui à l'époque. Il travaillait avec le président Pascal Lissouba et on n'échangeait sur pas mal de choses. On a perdu là un aîné qui était à l'écoute de la jeunesse. C'est dommage que la politique nous divise parce que je pense qu'il avait plus à apporter ici qu'en restant à l'étranger », a indiqué José Cyr Ebina.

Le président du MSD s'est quant à lui dit très frustré en apprenant la disparition de Marc Mappingou. « Je voudrais solennellement m'incliner devant sa mémoire. La mémoire de ce petit frère que j'ai connu dans les turpitudes politiques au moment où j'ai été emprisonné dans la période où il était dans les arcanes de la politique au niveau supérieur », a déclaré René Serge Blanchard Oba avant de renchérir,

« Marc pour moi est un rêve brisé. De par les discussions que nous avons eues, il m'a fait



José Cyr Ebina

apprécier quelques Congolais notamment le président Marien Ngouabi, Jacques Joachim Yhombi Opango, le président Denis Sassou N'Guesso. Et au sud, il m'a fait apprécier et comprendre le président Pascal Lissouba, le dirigeant Bernard Kolélas. Quelle grande richesse de connaître ces personnalités à partir des débats que nous avons eus sur la manière de faire la politique dans notre pays et quels étaient les objectifs qui étaient les nôtres »

« Nous avons finalement com-



René Serge Blanchard Oba

pris que nous nous trompions quand nous nous sommes mis à faire de la politique. Nous travaillions pour nos ethnies, pour des figures qui semblaient être des idoles pour nous. Nous avons compris que ce n'était pas ça faire de la politique. La politique c'est se remplir d'un grand humanisme, c'est l'amour du prochain. Elle est un Etat, une nation unie. En tant qu'homme politique, je regrette sa mort. Voilà le souvenir que Marc me laisse », a conclu ce dernier.

Jean Jacques Koubemba

ACTION HUMANITAIRE

La communauté nigériane assiste les veuves de Ouenzé



Une vue du don en faveur des veuves de Ouenzé

Le président de la communauté nigériane vivant au Congo, Haladji Muda Muhamed, a mis à la disposition de l'administrateur-maire du cinquième arrondissement de Brazzaville, Marcel Nganongo, des vivres de diverses natures en faveur des veuves dudit arrondissement. « Ce geste est une manière de répondre à l'appel lancé par le président de la République du Congo de participer à cet élan de solidarité en faveur des personnes vulnérables en cette période de confinement », a expliqué Haladji Muda Muhamed qui vit en terre congolaise depuis vingt-sept ans.

Pour sa part, l'administrateur-maire de Ouenzé a remercié la communauté nigériane pour le soutien apporté. Marcel Nganongo a mis les vivres à la disposition de la circonscription d'action sociale qui, selon lui, détient les listes actualisées de toutes les veuves. Ce qui va faciliter la distribution des produits aux destinataires.

Rominique Makaya

Les Congolais connaîtront le plan de déconfinement ce samedi

Le plan de déconfinement par palier a été adopté à l'issue de la troisième réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie du Covid-19 présidée par le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, en visio-conférence, le 14 mai, à Brazzaville.

Les conclusions de la troisième réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie du Covid-19 rendues publiques par le ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du gouvernement, Thierry Lézin MOUNGALLA, soulignent que le Premier ministre dévoilera le plan progressif de déconfinement dans 48h.

La décision de déconfiner de manière progressive implique la mise en œuvre préalable des mesures visant à garantir la protection de la population. Il s'agit notamment de la sensibilisation par les forces vives de la société civile et les confessions religieuses au strict respect des mesures barrières. Aussi est-il question de mettre à la disposition de la population, gratuitement ou à bas prix, les masques de protection de qualité et en grande quantité tant par l'Etat que par les administrations ainsi que les entreprises publiques et privées. La mesure renvoie à la mise en œuvre effective du port obligatoire de masque. « Cette mesure devra être rigoureusement mise en application alors que la circulation sera rendue plus libre pendant la période de déconfinement par palier », a indiqué Thierry Lézin. L'amélioration de la capacité de prise en charge des malades du Covid-19 par la finalisation rapide des travaux de réhabilitation des structures sanitaires retenues par le gouvernement figure parmi les conditions fixées.

R.M.

COVID 19

L'Afrique de l'Est se préoccupe de ses transporteurs routiers

Chaque jour, des centaines de poids-lourds partent des principaux ports d'Afrique de l'Est au Kenya et en Tanzanie pour livrer leur marchandise dans toute la région, alimentant les craintes que les chauffeurs-routiers ne deviennent des vecteurs du Covid-19.

Tout au long de leurs périodes de centaines de kilomètres, depuis les ports kenyans de Mombasa ou tanzaniens de Dar es Salaam, vers l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, le Soudan du Sud et la République démocratique du Congo (RDC), Les chauffeurs-routiers se côtoient aux douanes, aux contrôles de pesage de leur camion, dans les bars.

Tandis que la plupart des pays de la région ont restreint les déplacements pour enrayer la propagation du nouveau coronavirus, les routiers font partie des rares à pouvoir circuler et livrer leurs marchandises, souvent des vivres, à l'ensemble de la région. Mais des tests réalisés aux frontières ont révélé un nombre de cas élevé parmi eux

et mis en lumière les risques de les voir propager le virus. Le Rwanda observe ainsi depuis trois semaines une augmentation de cas parmi les routiers et leurs assistants, sans préciser leur nombre exact. Ailleurs, au Kenya, en RDC ou au Soudan du Sud, des conducteurs de camions ont été testés positifs.

Le président ougandais, Yoweri Museveni, a d'ailleurs récemment estimé qu'ils constituaient une source d'inquiétude pour l'Ouganda et sa région.

L'Ouganda, qui a recensé au total 122 cas de nouveau coronavirus, a mené des milliers de tests sur les chauffeurs-routiers, dont 51, essentiellement des Kényans et des Tanzaniens, se sont révélés positifs au Covid-19. Mais le président

Museveni a estimé qu'interdire l'accès des camions serait suicidaire pour le pays enclavé qui, comme certains de ses voisins, ne peut compter que sur la route pour l'import-export de marchandises à des prix compétitifs.

La pandémie a ainsi conduit à l'adoption d'une panoplie de mesures aux frontières de la sous-région qui affectent sensiblement le trafic des marchandises provoquant parfois des files d'attente de plusieurs jours pour les routiers. Le Kenya pour sa part impose désormais aux chauffeurs-routiers traversant ses frontières de passer un test toutes les deux semaines et d'en avoir la preuve.

Julia Ndeko avec AFP

Cinq pays africains résisteraient économiquement selon le FMI

Selon un rapport du Fonds monétaire international (FMI), publié le 12 mai, les économies de certains pays d'Afrique subsaharienne résisteraient à la pandémie de coronavirus (Covid-19).

Il s'agit de la Côte d'Ivoire, du Niger, de la République des Seychelles, de la Guinée Conakry et du Botswana. La Côte d'Ivoire sera le premier pays africain à sortir du lot avec un taux de croissance de 8,7% en 2021.

Le leader mondial sera suivi du Niger (8,1%), ensuite des Seychelles, 8,0%. La Guinée est à la quatrième place avec 7,6% et le Botswana boucle la marche du podium (6,8%). L'institution de Bretton Woods a expliqué que cette situation est due au fait que la croissance de ces pays serait

moins touchée par la récession car, leur PIB étant tiré essentiellement par le secteur primaire (agriculture).

Cependant, note le FMI, même si ces cinq pays vont connaître la croissance, les effets de la récession se feront sentir dans d'autres secteurs tels que le tourisme, le commerce, le transport. Par ailleurs, le coronavirus aura des effets négatifs sur l'évolution de la dette publique dans ces pays.

Ainsi, la dette publique de la Côte d'Ivoire va se situer à 31,5 milliards de dollars en 2020 et

30,8 milliards de dollars en 2021; celle du Niger se chiffrera entre 29,3 milliards de dollars et 28,6 milliards de dollars sur la période 2020-2021.

La dette publique de la République des Seychelles sera estimée à 32,3 milliards de dollars en 2020 et 27,0 milliards en 2021. La Guinée aura une dette publique de 29,0 milliards de dollars en 2020 et 32,7 milliards de dollars en 2021. Pour le Botswana, la dette publique sera de 8,8 milliards de dollars et 8,4 milliards de dollars entre 2020 et 2021.

Yvette Reine Nzaba

Les responsables de l'OMS déclarés persona non grata au Burundi

D'après une note publiée le 13 mai, le représentant de l'OMS en poste à Bujumbura, le Dr Walter Kazadi Mulombo, et trois autres experts du bureau local ont été invités à quitter le pays au plus tard le 15 mai.

C'est toute l'équipe de l'OMS chargée de la riposte au coronavirus qui est expulsée du Burundi, sans aucun ménagement. Le président burundais, Pierre Nkurunziza ne veut plus des experts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans son pays. Jean-Pierre Mulunda était le coordinateur technique de la riposte au Covid-19, Ruhana Mihindi était chargé du programme de lutte contre les maladies transmissibles alors que le Pr Daniel Parzy est un expert en biologie moléculaire. C'est ce dernier qui a formé l'équipe locale chargée de la riposte à l'Ebola, puis au coronavirus depuis le début de l'année. Le gouvernement s'est vu

critiquer pour avoir maintenu les élections prévues pour le 20 mai, en permettant des rassemblements publics. Il est accusé de gestion opaque de la pandémie du coronavirus, à moins d'une semaine d'un triple scrutin, dont la présidentielle.

En effet, les élections présidentielle, législatives et municipales devraient sceller une alternance démocratique et voir le président Pierre Nkurunziza, évangélique, membre de l'Église du Rocher, prendre sa retraite. Son dauphin, le général Évariste Ndayishimiye, candidat du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie, favori face à cinq

opposants dont Agathon Rwasasa, candidat du Conseil national pour la liberté, recommande la prière pour venir à bout du coronavirus.

Dans cette ferveur religieuse, les fréquents rappels à l'ordre de l'OMS ont déplu au plus haut niveau. « Dieu aime le Burundi et s'il y a des personnes qui ont été testées positives, c'est pour que Dieu manifeste sa puissance au Burundi », a-t-il déclaré. Les autorités du pays avaient signalé, mercredi, quinze cas de Covid-19, dont un mort. Le Burundi a fermé son principal aéroport aux vols internationaux mais n'a pas créé de confinement.

Y.R.Nz.

Doublement possible du nombre de décès par le sida en Afrique subsaharienne

Le nombre de décès causés par le VIH pourrait doubler en Afrique subsaharienne au cas où l'accès des malades aux traitements était perturbé par le coronavirus, indique un communiqué commun de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Onusida.

Une perturbation de six mois dans l'accès aux antirétroviraux pourrait provoquer la mort de cinq cents personnes supplémentaires en Afrique subsaharienne entre 2020 et 2022. Ce chiffre doit être ajouté aux quatre cent soixante-dix mille décès de 2018, l'année des dernières données statistiques, indique le communiqué de l'OMS et l'Onusida. Près d'un million de personnes sont mortes du sida dans le continent, et 25,7 millions vivent avec le VIH, dont 16,4 millions bénéficient du traitement antirétroviral. L'ONU craint une rupture des campagnes de prévention, d'accès aux soins et aux traitements. Ce qui pourrait effacer les progrès réalisés dans la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

Or, le nombre d'enfants infectés a baissé de 43% entre 2010 et 2018 passant de deux cent cinquante mille à cent quarante mille enfants, souligne l'ONU, qui cite l'exemple du Mozambique, du Malawi, du Zimbabwe et de l'Ouganda, où les infections infantiles pourraient exploser, respectivement de 37% pour le premier, de 78% pour les deux suivants, et de 104% pour le dernier. La directrice exécutive de l'Onusida, Winnie Byanyima, a tiré la sonnette d'alarme : « Le risque existe que les victoires remportées dans la lutte contre le sida soient sacrifiées au cours de la bataille contre le Covid-19 ».

La semaine dernière, l'Onusida a appelé les gouvernements à « ne pas faiblir dans leurs efforts de prévention du VIH et garantir que les populations continuent d'avoir accès aux services nécessaires pour éviter toute infection, discrimination et violence, mais aussi pour être en mesure de jouir de leur santé sexuelle et de la reproduction ainsi que des droits afférents ». Winnie Byanyima s'inquiète de « la perte à grande échelle de revenus et d'emplois [qui] pourrait se traduire par une augmentation des relations sexuelles rémunérées, du commerce du sexe et de l'exploitation sexuelle. Cela exposerait des personnes à un risque accru de contracter le VIH sauf si elles disposent des moyens de se protéger ». L'Onusida rappelle que depuis l'apparition du VIH il y a plus de trente-cinq ans, soixante-dix-huit millions de personnes ont été infectées.

Noël Ndong

MIGRANTS

En Méditerranée, la crainte d'une hécatombe

Des migrants toujours plus nombreux à traverser, une Europe qui ferme ses ports et plus aucun navire humanitaire pour effectuer des sauvetages... Dans l'ombre du coronavirus, la Méditerranée est le théâtre d'une tragédie à huis clos.

Au moment où l'Europe devenait l'épicentre mondial de la pandémie, seuls deux navires portant assistance aux personnes en détresse continuaient leurs opérations, même après que l'Italie et Malte eurent fermé leurs ports en raison du coronavirus début avril. Mais depuis la semaine dernière, toute opération de sauvetage a cessé. Les deux navires ont été immobilisés par les garde-côtes italiens pour des problèmes techniques, les ONG dénonçant, elles, une manœuvre injustifiée uniquement destinée à perturber leurs missions de sauvetages.

Au gré de bras de fers politiques et diplomatiques, une poignée de débarquements de migrants a eu lieu ces dernières semaines, comme le week-end dernier lorsque 79 personnes ont accosté en Italie où la question migratoire reste toujours très sensible et souvent instrumentalisée. Chez le voisin maltais, le Premier ministre Robert Abela est visé par une enquête concernant la mort de migrants en mer que l'armée et les autorités sont accusées de ne pas avoir secourus.

La situation est d'autant plus sensible que les départs des côtes libyennes ont augmenté de 290 %, soit 6.629 tentatives entre janvier et fin avril, comparé à la même période l'an dernier, et de 156 % au départ de la Tunisie.

La Méditerranée centrale «reste la route migratoire maritime la plus dangereuse au monde et, dans le contexte actuel, les risques que des naufrages invisibles aient lieu à l'abri des regards de la communauté internationale ont grandi», s'alarme l'Organisation internationale pour les migrations.

Dans un courrier conjoint envoyé à la Commission européenne, les ministres de l'Intérieur français, italienne, espagnol et allemand réclament l'établissement d'un mécanisme de solidarité pour la recherche et le secours en mer, expliquant notamment qu'actuellement, une poignée d'Etats membres portent un fardeau excessif, ce qui démontre un manque de solidarité et risque de faire dysfonctionner l'ensemble du système».

J.Nd. avec AFP

AFFAIRE SEXTAPE

L'évêque Pascal Mukuna sous mandat d'arrêt provisoire

La décision est tombée le mercredi 13 mai après plusieurs heures d'audition de ce leader religieux au Parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe. L'incriminé a été entendu sur les accusations de « viol, rétention illicite et menaces de mort » portées contre lui par une certaine Mamie Tshibola.

A peine qu'il venait d'ester en justice contre l'ex-président Joseph Kabila qu'il accuse d'avoir détruit le pays durant son règne et installé un bureau d'enregistrement pour recevoir les victimes de la répression du pouvoir kabiliste, l'évêque Pascal Mukuna a reçu une convocation du Procureur général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe. Le chef spirituel de l'Assemblée chrétienne de Kinshasa (ACK) y était attendu mercredi 13 mai pour répondre des faits infractionnels lui imputés sur la base d'une plainte émise à son encontre. Respectueux de la justice, le pasteur s'est présenté au Palais de la justice en compagnie de ses avocats.

Viol, menace de mort et rétention illicite des documents parcelaires, telles sont les accusations portées contre l'homme de Dieu par la plaignante, une certaine Mamie Tshibola, épouse de feu Kantshia Milongo, un des anciens collaborateurs de l'évêque Pascal Mukuna. La dame a affirmé dans sa plainte déposée le 8 mai que le leader spirituel de l'ACK l'aurait obligée à avoir des relations sexuelles avec lui pour entrer en possession du certificat d'une parcelle située



L'évêque Pascal Mukuna

dans la commune de Bandalungwa que son défunt mari lui a légué. A en croire l'accusatrice, le pasteur Mukuna avait fait de ce document un objet de chantage pour obtenir ses faveurs sexuelles. Harcelée et

poussée à la faute, Mamie Tshibola finit par céder, dans l'idée que le fameux document lui allait être restitué. Tel ne fut pas le cas. « Il m'a non seulement violé, mais aussi et surtout m'a exposé au mé-

pris du public en publiant mes images qui portent atteinte à ma dignité de femme », avait-elle mentionné dans sa plainte. Viol ou relation consentante ? C'est au tribunal de préciser.

Le mercredi 13 mai au Parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe, l'évêque Mukuna fut interrogé des longues heures durant sur ces faits qu'il a du reste niés devant des juges qui cherchaient à lui tirer les vers du nez. Quant à la vidéo compromettante l'impliquant devenue virale sur les réseaux sociaux, il la met sur le compte de la campagne de dénigrement que lui font subir les chantres du FCC qui digéreraient mal la croisade judiciaire qu'il vient d'enclencher contre leur autorité morale et sénateur à vie, Joseph Kabila Kabange.

A l'issue de la confrontation avec la plaignante, l'évêque est placé sous mandat d'arrêt, un régime de privation de liberté de cinq jours et placé en détention préventive au cachot du parquet près le tribunal de grande instance de la Gombe en attendant la poursuite des auditions ce jeudi 14 mai. Ainsi en a décidé le tribunal visiblement pas très convaincu par les explications de l'incriminé qui, en attendant l'instruction du dossier à sa charge, jouit de la présomption d'innocence. Encore un procès en perspective.

Alain Diasso

ASSEMBLÉE NATIONALE

Une pétition contre Jean Marc Kabund sur la table du bureau

Le député Jean-Jacques Mamba a déposé, ce mercredi 13 mai, au bureau de la chambre basse du Parlement, une pétition signée par soixante-deux députés visant à déchoir Jean-Marc Kabund de son poste de premier vice-président de l'Assemblée nationale.

Le premier vice-président de la Chambre basse du Parlement est décidément dans des sales draps. Une pétition en bonne et due forme initiée par le député MLC Jean Jacques Mamba vise sa déchéance du bureau de l'institution. Au départ minimisée et jugée aléatoire, la procédure enclenchée par l'élu de la circonscription de la Lukunga conformément à l'article 31 du règlement intérieur régissant le fonctionnement de l'Assemblée nationale continue à faire son bonhomme de chemin. Les signatures ont été récoltées. Jean-Marc Kabund qui, visiblement, semblait ne pas accorder le moindre intérêt à cette démarche parlementaire, devrait se raviser car près de soixante deux députés ont adhéré à la cause soutenue par leur collègue Jean Jacques Mamba.

C'est tout fier que ce dernier a déposé, le mercredi 14 mai, la pétition contenant les soixante-deux signatures dont une dizaine des députés du groupe parlementaire MLC et Alliés. « En tout cas, cette procédure aura le mérite, au minimum de modifier le comportement de nos autorités, de nos collègues, parce que nous sommes dans une période très difficile. Il faut que ceux qui sont dépositaires de l'autorité publique, que ceux qui sont mandatés par notre population aient un langage responsable. Je pense que nous luttons pour une société meilleure dans la-



Jean Marc Kabund

quelle les responsables politiques s'expriment en toute vérité et en toute responsabilité », s'est exprimé le député du MLC après le dépôt de la pétition.

Cette démarche parlementaire découle d'une sortie médiatique malencontreuse du premier vice-président de l'Assemblée nationale qui affirma que l'organisation du congrès coûterait 7 millions de dollars, soit 10000 à 15000 dollars par député. Jean Marc Kabund s'est servi de ces chiffres comme argument pour dissuader ceux qui s'en tenaient à la convocation du congrès pour avaliser l'état d'urgence sanitaire sollicitée par le chef de l'Etat. Des allégations mal digérées par certains députés dont Jean Jacques Mamba qui lui a adressé des questions écrites pour

lui demander de publier le budget d'un congrès.

Face à l'indifférence de Jean Marc Kabund qui n'a pipé mot de ses correspondances, le député Jean Jacques Mamba s'est décidé d'actionner l'article 31 du règlement d'ordre intérieur de l'Assemblée nationale qui autorise le député à récolter les signatures en vue de la déchéance d'un membre du bureau s'il estime que son comportement n'est pas digne. Avec soixante-deux signatures récoltées auprès des députés, toute tendance confondue, Jean Jacques Mamba espère que son action va aboutir, vu que beaucoup de ses collègues sont d'avis que Jean Marc Kabund n'est pas à sa place au bureau de l'institution.

A.D.

PRISON DU CINQUANTENAIRE

La FBCP dénonce les conditions d'incarcération des prisonniers

L'ONG de défense des droits de l'homme recommande aux autorités congolaises le respect des textes internationaux et nationaux sur le traitement et la protection des prisonniers signés et ratifiés par la RDC.

La Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) relève le ras-le-bol des quarante-sept prisonniers transférés, le 9 mai, de la prison militaire de Ndolo à Kinshasa à la prison du Cinquantenaire à Bandundu-ville. Citant les informations en provenance de cette partie de l'ancienne province du Bandundu, cette ONG de défense des droits de l'homme indique, le 13 mai, que ce centre pénitentiaire construit pour accueillir deux cent cinquante détenus se trouve, à ce jour, comme toutes les prisons et maisons d'arrêt à travers le pays, surpeuplé depuis 2020. A l'en croire, au mois de mars 2020, cette prison a enregistré deux morts dues à la mauvaise prise en charge nutritionnelle et au manque des soins de santé des détenus. Dans cette description, la FBCP note que la prison du Cinquantenaire de Bandundu-ville compte, à ce jour, plus de cinq cents prisonniers dont certains sont venus de prisons de Kinshasa, dans le cadre du désengorgement décidé pour lutter contre la pandémie du coronavirus.

Dans ce qui semble être une dénonciation et un plaidoyer, cette ONG relaie les inquiétudes de la population de cette partie du grand Bandundu, qui se demande comment est-ce que les autorités provinciales, qui sont dans l'incapacité de nourrir et soigner les prisonniers peuvent accepter d'autres qui n'ont pas des familles dans la ville. La FBCP regrette également que depuis plus de quatre mois, la somme de mille dollars américains allouée par le gouverneur de la ville de Bandundu pour le fonctionnement de cette institution pénitentiaire ne soit jamais débloquée.

Face à ces réalités, cette ONG sollicite du gouvernement central de s'impliquer pour améliorer les conditions de vie des prisonniers, surtout dans les provinces du pays. « Il est bon d'arrêter des gens qui ont commis les infractions et aussi de leur transférer à tout endroit à travers le territoire de la RDC. Mais il serait également préférable de respecter la loi en la matière », a indiqué la FBCP, qui rappelle que la RDC a ratifié et signé plusieurs documents nationaux et internationaux pour la protection des prisonniers. Cette association dit, par conséquent, inviter la RDC au respect strict de tous ces instruments juridiques internationaux ratifiés pour la protection des prisonniers sans distinction aucune.

Lucien Dianzenza

ASSEMBLÉE PROVINCIALE DE KINSHASA

Mike Mukebayi de nouveau menacé par une levée des immunités

Un réquisitoire du procureur général a sollicité de décision de la plénière de l'organe délibération de la ville-province en vue d'engager des poursuites contre le député provincial, en rapport avec une plainte du bureau de cet organe qui l'accuse de diffamation.

Une plénière de l'Assemblée provinciale de Kinshasa (APK) devrait se tenir dans les jours qui viennent pour examiner le réquisitoire du procureur général Pascal Munkokole, tendant à obtenir la levée des immunités du député provincial Mike Mukebayi aux fins d'engager des poursuites judiciaires contre lui.

À peine sorti de la prison centrale de Makala, cet élu de Lingwala à Kinshasa fait, en effet, l'objet d'une plainte pour « diffamation » déposée par le bureau de l'APK. Le procureur général, qui a reçu la plainte du bureau de l'organe délibérant de la capitale congolaise, attend la levée de ses immunités sollicitée par son office, en vue d'enclencher la machine.

Une plainte désavouée par le rapporteur de l'APK

En initiant cette plainte, le bureau de l'APK a indiqué que tous ses membres étaient derrière le président Godé Mpoyi

pour traîner le député provincial Mike Mukebayi devant la barre. Mais le rapporteur de cette institution a réagi en se désolidarisant des autres membres du bureau dans cette démarche contre un de leurs. « Madame le rapporteur de l'organe délibérant de la ville n'a pas pris part à ce qui paraît comme acharnement de Godé Mpoyi qui voudrait à tout prix éliminer Mike Mukebayi, l'un des défenseurs des intérêts de la population kinoise », a indiqué une source proche de ce dossier, se demandant si les députés provinciaux de Kinshasa allaient-ils, une fois de plus, lâcher leur collègue Mukebayi.

Il est rappelé que le député provincial Mike Mukebayi avait dénoncé la surfacturation à hauteur de 3 millions de dollars de la construction du bâtiment annexe de l'Assemblée provinciale. Convoqué pour le même dossier, le journaliste Edmond Izuba avait regagné



L'ex-prisonnier Mike Mukebayi avec son conseil, lors d'une audience DR

son domicile après son audition pendant trente minutes au parquet de grande instance de la Gombe. Deux autres journalistes cités dans la même affaire de diffamation n'ont pas encore comparu.

Il est noté que Mike Mukebayi vient de passer plusieurs mois en prison dans le cadre d'une affaire qui l'avait opposé

au président de l'APK, Godé Mpoyi. Alors que la Cour de cassation avait jugé inconstitutionnelle sa levée des immunités, donc des poursuites en son encontre et son incarcération, sa libération avait posé problème. Le député provincial était resté pendant de bonnes semaines à la prison centrale de Makala, alors que

la décision de la cour ne souffrait d'aucun recours et devrait être exécutée aussitôt annoncée. Ses proches avaient dénoncé la politisation de cette affaire ainsi que l'interférence et la mauvaise foi de certains magistrats accusés de bloquer sa libération, malgré cette décision de la Cour.

Lucien Dianzenza

SANTÉ

Le Dr Jérôme Munyangi à Kinshasa pour intensifier ses recherches sur le coronavirus

Le chercheur congolais à l'origine du « remède traditionnel amélioré » à base d'artémisia est revenu au pays sur appel du chef de l'État, Félix Tshisekedi, et du gouvernement afin d'apporter sa contribution à la lutte contre le Covid-19.

Le chercheur congolais, le Dr Jérôme Munyangi, aujourd'hui rendu célèbre pour avoir trouvé et rédigé le protocole baptisé « Covid-Artemisia », lequel protocole a servi de soubassement à l'élaboration du Covid-Organics présenté comme un remède efficace contre le coronavirus, quoique non certifié par l'OMS, est arrivé à Kinshasa le mardi 12 mai. C'était sur invitation du chef de l'Etat. De passage le 22 avril à Madagascar où s'est établi le chercheur congolais, le président de la République qui suit de près ses recherches sur le Covid-19 avait évoqué avec son homologue malgache la possibilité de son éventuel retour au pays. Aujourd'hui, cela est chose faite à la grande satisfaction du concerné qui craignait pour sa sécurité. « Tout a été bien organisé, je suis venu dans un jet bien encadré et sécurisé par le président de la République et je suis heureux aujourd'hui de retrouver la terre de mes ancêtres et, surtout, continuer mes recherches ici en République Démocratique du Congo », a-t-il déclaré au sortir de l'audience que le chef de l'Etat lui a accordée à la cité de l'Union africaine.

En fait, le chercheur congolais sait qu'il est toujours la cible des revendeurs de médicaments qui travaillent en relations avec des firmes pharmaceutiques indiennes et chinoises. Ces dernières lui en veulent à cause de ses travaux sur un traitement alternatif du paludisme au point de le contraindre à un exil forcé en France depuis juin 2019. Etabli à Madagascar où il poursuit ses recherches biomédicales, Jérôme Munyangi estime que l'heure est venue de mettre son savoir sur le Covid-19 à la disposition de ses compatriotes. Saisissant l'opportunité que le chef de l'Etat lui a offerte, il s'est dit disposé à mener ses recherches sur la terre de ses ancêtres afin d'apporter sa contribution à la lutte contre le Covid-19. A ce sujet, il a demandé aux Congolais de patienter et d'attendre, sous peu, les résultats de ses recherches. « Ce que la population peut attendre, c'est juste les résultats des recherches. Un chercheur n'est pas quelqu'un qui prédit, un chercheur travaille d'abord et il présente les résultats de ses recherches pour que la population consomme un très bon produit. Ce qui nous a beaucoup touchés, c'est que le chef de l'Etat accepte de nous accompagner dans les recherches pour que nous ayons un ou des produits faits par des Congolais », a-t-il déclaré à la presse.

Alain Diasso

PASSEPORT GATE CONGOLAIS

Des ONG et 51 victimes saisissent la justice belge

Soulignant la gravité des suspicions autour du contrat entre la société de Semlex et le gouvernement congolais, ces organisations pensent qu'il est important de mettre fin à cette impression d'impunité et de pousser le dossier jusqu'au bout.

La Fédération internationale pour les droits humains (Fidh), la Ligue des droits humains (Ldh-Belgique) et le Réseau panafricain de lutte contre la corruption (UNIS) se sont constituées, le 8 mai 2020, parties civiles dans l'enquête pénale que la Belgique mène depuis 2017 dans le cadre de l'« affaire Semlex ». Dans un communiqué conjoint publié le 13 mai par ces trois organisations, celles-ci ont relevé que cinquante et une victimes congolaises se sont également constituées partie civile dans le cadre de la campagne « Le Congo n'est pas à vendre ».

A en croire cette source, la société belge « Semlex » est, en effet, sous enquête pour le contrat conclu avec la République démocratique du Congo (RDC) pour la fabrication de passeports biométriques. Selon l'agence de presse Reuters, citée dans ce communiqué, l'enquête porterait sur des soupçons de corruption et de blanchiment d'argent.

Ce communiqué note également que depuis le 10 janvier 2019, les organisations non-gouvernementales peuvent désormais déposer plainte en Belgique dans des affaires qui ont trait à la violation des droits humains. « Par le dépôt de ces plaintes pénales avec l'appui d'ONG, les victimes congolaises deviennent enfin actrices de ce dossier emblématique. Elles pourront demander un accès au dossier et solliciter des devoirs d'enquêtes complémentaires. Loin d'avoir une simple portée symbolique, il s'agit d'une vraie plus-value, pouvant permettre d'aboutir

enfin à la condamnation d'une entreprise suspectée d'offrir des pots de vin pour obtenir de juteux contrats, au détriment des citoyens congolais », a expliqué le vice-président de la FIDH, Paul Nsapu, cité également dans ce communiqué.

Une majoration inexplicable

L'agence de presse Reuters, citée par la source, indique que Semlex avait négocié le contrat pour les passeports avec l'ex-président Kabila et certains de ses plus proches collaborateurs en 2014-2015. A l'en croire, lors des négociations à Dubaï et à Kinshasa, le prix unitaire du passeport était passé de 21,5 à 185 dollars américains (USD). « Selon les contrats auxquels ont pu accéder nos organisations, pour chaque passeport acheté, 60 USD doivent être reversés à une société écran, LRPS, enregistrée dans les Emirats Arabes Unis », ont fait savoir ces ONG. Citant encore une fois Reuters, elles ont affirmé que LRPS appartiendrait à Makie Wangoi Makolo, membre de l'ancienne famille présidentielle.

Pour ces organisations, depuis l'entrée en vigueur du contrat entre Semlex et le gouvernement congolais, cette société écran pourrait avoir perçu plus de 35 millions USD. « Nous espérons que la justice belge pourra lever le voile sur ces 60 USD alloués à une société écran aux propriétaires réels suspects », note le lanceur d'alerte et cofondateur d'Unis, une organisation spécialisée dans la lutte contre la corruption, Jean Jacques Lumumba. Le montant

de 60 USD, fait-il savoir, correspond au salaire moyen d'un fonctionnaire congolais. Cet argent aurait dû rester dans la poche des acheteurs de passeports. De son côté, la justice belge a ouvert une enquête en 2017 et fait une perquisition au bureau de Semlex en janvier 2018. Depuis lors, regrettent ces ONG, aucune nouvelle n'a été communiquée par le Parquet fédéral sur la progression de l'enquête.

Ces organisations soulignent également que, de manière plus générale, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a observé, en mars de cette année, qu'il manque en Belgique « un système de plainte efficace (...) pour les victimes de violations de droits humains commises par les entreprises ». De même, l'Organisation de coopération et de développement économique s'inquiète, depuis des années, du manque flagrant de ressources allouées par la Belgique au système judiciaire pour le traitement de dossiers liés à la corruption d'agents publics étrangers. Ainsi, fait remarquer la présidente de la Ligue des droits humains (Belgique), Olivia Venet, « si les pratiques de corruption à l'étranger sont punissables selon la loi belge depuis plus d'une décennie, aucune entreprise belge ne s'est vu condamner à notre connaissance jusqu'à ce jour ». Vue la gravité des suspicions autour du contrat de Semlex, conseille-t-elle, il est important de mettre fin à cette impression d'impunité et de pousser le dossier jusqu'au bout.

L.D.

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Le parcours des Diabes rouges cadets et juniors

Les Diabes rouges ont participé à trois phases finales de la Coupe du monde des moins de 17 ans contre une pour les juniors alors que les seniors courent toujours après une qualification historique. Pour avoir marqué à deux reprises, Hervé Kakou et Moïse Nkounkou sont pour l'instant les meilleurs buteurs congolais de l'histoire de la Coupe du monde dans les deux catégories de jeunes.

Le Congo, la Guinée et le Nigeria sont les premières sélections à représenter l'Afrique à la phase finale de la Coupe du monde des moins de 17 ans. La première édition qui s'est déroulée en Chine en 1985 a été remportée par le Nigeria. Pour leur première expérience, les Diabes rouges entraînés par Benoit Nkoko et Michel Ongagna ont beaucoup appris même s'ils n'ont gagné aucune de leurs trois rencontres. Le Congo débute la compétition par une lourde défaite 1-4 contre l'Allemagne de l'Ouest (RFA à l'époque). L'unique but congolais a été inscrit par Hervé Kakou à la 73^e minute. Le même Kakou (76^e minute) a récidivé lors de la défaite 1-2 contre l'Australie dans le cadre de la deuxième journée. Lors de leur dernier match de poules, les Diabes rouges se sont inclinés 2-4 face à l'Argentine avec deux nouveaux buteurs Etienne Salles (46^e) et Eric Alain Mantot sur penalty à la 60^e minute.

Après avoir manqué les deux prochaines éditions en 1987 et 1989, les Diabes rouges retrouvent la compétition en 1991 en manquant de justesse une qualification pour le prochain tour. Le Congo débute par un match nul contre le Qatar 0-0 avant de s'incliner 0-2 face à l'Australie. Au cours de leur troisième match, les



Mavis Tchibota faisait partie de l'effectif des Diabes rouges à la Coupe du monde des moins de 17 ans 2011/photo Fifa

cadets congolais entraînés par l'Allemand Joachim Fickert l'emportent 2-1 face au Mexique grâce à Gaston Cyrille Kibiti (17^e minute) et Patrick Sosthène Tchicaya (31^e minute) mais la réduction du score mexicain de Garcia dans la foulée leur prive d'une qualification pour le tour suivant de la compétition remportée par le Ghana.

La génération de Roland Bouithy, Arnaud Ngakia et autres, a attendu vingt longues années pour connaître ses successeurs. Sous la direction du technicien français Eddy Hudanski, les Diabes rouges des moins de 17 ans terminent sur le podium de la Coupe d'Afrique des nations 2011 au Rwanda avec pour bonus la qualification à la phase finale de la

Coupe du monde de la catégorie au Mexique. Le Congo débute par une victoire 1-0 face aux Pays-Bas mais ne parvient pas à enchaîner contre le pays organisateur. Les Diabes rouges sont battus par le Mexique 1-2 alors que Belange Epako avait égalisé à la 73^e minute. Les poulains d'Eddie Hudanski font un nul d'un but partout face à la Corée du Sud. Moïse Nkounkou a inscrit le but des Diabes rouges à la 75^e minute. Le Congo se qualifie pour les huitièmes de finale puis il échoue face à Uru-

guay (1-2). Alain Samarange Binguila avait ouvert le score à la 53^e minute. Quelques jours après, le Nigeria était sacré champion du monde.

Les juniors congolais ont atteint les huitièmes de finale pour leur première participation

Par contre, chez les moins de vingt ans, les Diabes rouges n'ont participé qu'à une phase finale. En 2007, le Congo remportait la Coupe d'Afrique des nations organisée à Brazzaville et se présentait au Canada avec le costume de champion d'Afrique. Pour leur première participation, les Congolais se frottaient à des moins de 20 ans qui évoluent dans les championnats professionnels. Les Diabes rouges débutent leur mondial par un match d'un but partout face à l'Autriche. Franchel Ibara a égalisé à la 53^e minute sur penalty. Lors du second match, les Congolais s'inclinent 0-3 face au Chili avant de se ressaisir face au Canada lors de leur dernier match du groupe en l'emportant 2-0 grâce aux buts inscrits par Chirel Ngakosso et Gracia Ikouma respectivement à la

26^e et 60^e minute. Les poulains d'Eddie Hudanski se qualifient pour les huitièmes de finale mais perdent la rencontre à élimination directe face au Mexique 0-3.

La Coupe du monde des moins de 20 ans a révélé plusieurs joueurs parmi lesquels les Argentins Diego Maradona (1979), Lionel Messi (2005), Sergio Aguero (2007), le Français Paul Pogba... Dans cette génération dorée, peu de joueurs se sont inscrits dans la durée chez les Diabes rouges. A. Delvin Ndinga et Fabrice Ondama sont les seuls à avoir participé avec Claude Le Roy à la dernière Coupe d'Afrique des nations disputée par le Congo en 2015.

Les autres sur lesquels le Congo comptait également grâce à leur talent ont fait que de brèves apparitions comme Franchel Ibara, le héros de la CAN 2007. Son histoire avec les Diabes rouges ne se résume qu'à son somptueux but inscrit contre le Tchad en 2008 en éliminatoires de la Coupe du monde 2010 et la Coupe de la Cémac remportée en 2010. Quel gâchi !

James Golden Eloué

NETWORKING-AFRICAN, VALLEY

Échange en ligne sur le classement Tropics Magazine de cinq-cents personnalités africaines

Via la plateforme « Zoom », Dimitri M'Foumou-Titi, président de l'Association développement relations nord-sud / ADRNS et Vénicia Guinot, CEO/Fondatrice du groupe sud-africain Tropics, se prêteront au jeu de questions-réponses avec des internautes le 18 mai, de 19h00 à 20h00, sur cinq-cents référents africains 2020.

Pour son dix-neuvième Afterwork organisé par ADRNS en partenariat avec le réseau African Valley durant une heure, Dimitri M'Foumou-Titi mettra à disposition le réseau qui regroupe les compétences distinctives pour accompagner le développement social et économique de l'Afrique. Et pour Vénicia Guinot, invitée du jour, à partir de ce dispositif, d'expliquer comment l'équipe de son magazine a établi le classement des personnalités africaines qualifiées des « African Doers 2020 ».

A l'origine, ce classement a été effectué à l'occasion du dixième anniversaire de Tropics magazine bilingue (français/anglais), basé en Afrique du Sud, retraçant le style de vie de la communauté noire à travers le monde.

Depuis 2016, tout le long du mois de mai, le magazine effectue cette sélection pour établir la liste annuelle des « African Doers », composée des fils et des filles du continent africain de tous horizons, comprenant notamment des leaders d'opinion, des élites commerciales et sociales, des créateurs de tendances et des innovateurs.

L'objectif est de valoriser la destination d'investissement « Afrique » et d'inspirer, par les réseaux sociaux, une nouvelle génération de DOers en promouvant une image positive du continent africain.

Les organisateurs saisiront l'occasion pour présenter le parcours de la Media-entrepreneure congolaise, intervenante principale de la séance. A ce jour, elle impulse une dynamique autour de plusieurs initiatives : Tropics Magazine, Tropics Business Summit ou encore le programme d'Ambassadeurs Tropics Voices pour n'en citer que quelques-uns.

Marie Alfred Ngoma

TRIBUNE LIBRE

Extra Musica de Roga-Roga : éclatement

L'esprit de division serait-il donc inscrit dans les gènes de l'orchestre Extra-Musica du talentueux Ibambi Okombi Rogatien, alias Roga-Roga ? Pourquoi d'ailleurs cet orchestre, pourtant fleuron de la musique congolaise est-il cycliquement secoué par des crises, dont certaines, à l'instar de la toute dernière, l'exposent à la ruine ? Quels enseignements peut-on en tirer pour l'avenir de ce groupe musical, et au-delà, pour l'ensemble de la corporation ?

Autant de questions, auxquelles nous tenterons de répondre, en essayant de démêler l'écheveau d'une affaire complexe, dont l'onde de choc s'est répandue dans l'ensemble du microcosme musical africain.

La médiatisation de l'affaire a déjà révélé sa complexité. Celle-ci tenant à la fois de l'ancienneté et de l'enchevêtrement des faits, de la multiplicité des acteurs, que du cafouillage communicationnel, observé de part et d'autre des parties : du côté des dissidents que des loyalistes. Dès lors, les informations en circulation résultent davantage de déclarations parcellaires, insuffisamment étayées, que de stratégies véritablement structurées. Une source de frustration pour les mélomanes, et fans d'Extra-Musica, qui déjà échaudés par les crises antérieures ne pouvaient qu'appréhender pour l'avenir de cet orchestre. En effet, depuis 1993, date de sa naissance, pourtant en fanfare, ce groupe n'a cessé de filer du mauvais coton, allant de convulsion en convulsion, l'ayant régulièrement placé sous les feux de la rampe « médiatique », comme la rançon du succès. La toute dernière, de décembre 2019 étant la plus coûteuse, à tous égards.

Oui la plus coûteuse ! Mesurons : départ d'une dizaine de musiciens, pas des moindres, dont : le soliste Sonor Digital, celui-là même qui campait à la guitare solo, depuis la montée de Roga-Roga à l'attaque-chant, Ramatoulaye, le drummer, l'animateur vedette Zaparo de guerre... Bref une part notable de la crème du groupe, partie créer, à une vitesse fulgurante un nouveau groupe, Extra-Musica Nouvel Horizon, qui a réussi l'exploit de larguer un album précoce, dès le lendemain de sa création ! Un exploit qui a alimenté la thèse d'un

complot ourdi de longue date. Ce fut un véritable coup dur pour Extra-Musica, dont on parlerait aujourd'hui au passé, n'eût été la résilience de son leader Roga-Roga.

Dans cette histoire, au fond ce qui est en cause, ce n'est pas tant la scission, fait banal, quasiment consubstantiel à l'univers musical, ainsi que le démontre excellemment le chroniqueur musical Clément Ossinondé, dans son merveilleux ouvrage « Histoire de la musique congolaise, de 1960-2012 », abordant la généalogie des orchestres, que la nature des motifs invoqués par les dissidents. A cela, viennent se greffer confusément des reproches de comportement de leur ex patron. On lui reproche, pêle-mêle : faits du prince, suprématisme, injustices... Autant de griefs formulés, à tort ou raison, dont certains ont fini par mordre dans une partie de l'opinion publique, soulevant indignations et clameurs. Pour en avoir le cœur net, nous nous sommes rapprochés de Raymond Nty, le chargé de communication d'Extra-Musica. Ce dernier a récusé le plus clair de ces griefs, regrettant « la mauvaise foi des plaignants, dont la mémoire sélective a délibérément noirci le tableau, dans le dessein de nuire à Roga-Roga et son orchestre ». Il a cependant admis la légitimité de certaines frustrations, qu'il a toutefois imputé à la maldonne congolaise.

L'argent, la pomme de discorde ? « Likambo ya falanca »

Dans « makambo mibalé » Mountouari Kosmos se méfie de l'argent et de la femme, qu'il considère comme les deux principales menaces pesant sur le monde. Il ne croyait pas si bien dire ! Des enquêtes que nous avons menées, recoupées avec les déclarations publiques de certains acteurs de la crise, il ressort clairement que la redistribution des revenus est la racine du problème. Dans son ouvrage précité, en page 62, Clément Ossinondé, faisant le diagnostic de l'instabilité des orchestres des Congo des deux rives, cite au rang des causes majeures : « l'égoïsme, la vanité, le m'as-tu vu, l'indiscipline, la haine gratuite et surtout la course au gain facile ». Un jugement sévère, de portée générale, dont on ignore s'il est applicable à Extra-Musica ?

Guy Francis Tsiehela

AFTERWORK#19
Lundi 18/05/20
 - 19H00 à 20h00 -

Quels ont été les critères pour faire parti des 500 africandoers ?

zoom
 ID de réunion :
 829 9410 1234
 MDP :
 565811

Parlons en !

Avec Vénicia GUINOT
 CEO de Tropics Ventures Group.